

Tous les projets informatiques naissent d'un besoin, c'est-à-dire que l'entreprise ou l'administration qui va développer ou faire développer un projet informatique a un besoin ponctuel ou récurrent qui va nécessiter un changement.

Le changement qui va intervenir peut, tout à la fois, susciter l'enthousiasme et/ou l'inquiétude en fonction, d'une part, du moment dans le temps et, d'autre part, des personnes et sociétés concernées. Compte tenu également de la place prépondérante des outils informatiques dans les entreprises ou l'administration, il est essentiel pour le client final et donc pour les prestataires ou fournisseurs impliqués que ce changement se déroule le plus harmonieusement possible.

Le projet informatique a une vie qui lui est propre. Il existe de nombreuses étapes, qui doivent être appréciées sur un plan juridique, entre la naissance du projet et son exploitation.

L'appréciation juridique permettra une sécurisation des relations entre les parties impliquées dans le projet.

Cette formation s'adresse spécialement aux CIO, CSO, administrateurs d'entreprises, juristes, auditeurs, mais également à toute personne confrontée à la négociation de contrats et projets informatiques. (Une formation juridique n'est pas nécessaire pour ce séminaire.)

OBJECTIFS :

- Appréhender les cadres juridiques des contrats appliqués à l'informatique
- Sensibiliser et responsabiliser les employés et décideurs confrontés au changement lors de projets informatiques
- Découvrir quelques scénarios pratiques

DUREE : 8h00

NIVEAU : tout public

Le séminaire est animé par **Nicolas Rosenthal**, expert juridique qui dispose d'une vaste expérience tant de la conformité de systèmes d'information que de la Gouvernance d'entreprise.

E-DROIT est un Cabinet juridique de conseils dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et la conformité réglementaire des systèmes d'information. Nous vous accompagnons dans les défis posés par l'environnement réglementaire grâce à l'analyse liée aux lois émergentes, à l'usage des technologies et à l'impact sur votre entreprise.

PROGRAMME :

8H15 LA PHASE PRECONTRACTUELLE

Le besoin originel du projet informatique

- Le besoin du client final
- L'expression des besoins : cahier des charges, spécifications et autres moyens d'exprimer ou de faire évoluer les besoins
- L'obligation d'information et de conseil du fournisseur
- L'obligation de collaboration du client

Identifier les interlocuteurs et engager les premières discussions

- Le choix du prestataire/fournisseur par le client final et la négociation opérationnelle
- La valeur juridique des pourparlers
- La confidentialité des négociations
- Les premiers échanges entre les parties et les premières formalisations d'accords entre les parties
- Les précautions à prendre lors de l'échange de tout document
- Lettre d'intention, lettre de démarrage, lettre d'engagement et Memorandum Of Understanding (MOI)

Le choix par le prestataire/fournisseur de partenaires

- Le recours à des partenaires
- Les différents types de partenaires
- La mise en garde de ce modèle
- Quelle forme de partenariat choisir
- Les différences entre cotraitance et sous-traitance
- La cotraitance conjointe ou solidaire
- Le chef de file, maître d'œuvre ou mandataire de groupement
- Quel est le meilleur moment pour contracter avec ses partenaires

La rencontre du besoin du client et de la proposition du prestataire/fournisseur : formalisation et formation du contrat

- Le contrat dit « parfait » : un contrat formé
- La proposition technique et commerciale, l'offre faite par le prestataire
- Quand intervient la formalisation du contrat

12H15 Pause

14H00 LA PHASE DE CONTRACTUALISATION

Les participants étudieront, avec l'aide du formateur, l'ensemble des clauses propres au contrat informatique et au SLA

- Le principe de la liberté contractuelle, ses limites et exceptions
- Les clauses « abusives »
- Contrat papier ou contrat dématérialisé / signature manuscrite ou signature dématérialisée (électronique) ?
- Répercuter les obligations contractuelles dès lors qu'il y a plusieurs contrats dans le projet
- L'influence du titre du contrat
- L'enjeu de langue du contrat
- L'importance des définitions
- Les signataires et les représentants
- Les modifications du contrat initial

Le SLA

- Un concept à cerner : la qualification juridique
- La définition des services
- Une pluralité d'intervenants mais une offre agrégée
- L'engagement de qualité : le SLA
- Une question récurrente : **le sort des données du client**
- Le support des normes ITIL/ISO 20000 et la gestion des services

Les clauses incontournables à tout contrat informatique

- Le préambule, les définitions et l'objet du contrat
- Les documents contractuels
- La durée, la fin du contrat et sa résiliation
- Les responsabilités et les obligations des parties, l'obligation de moyens et son renforcement - l'obligation de résultat et son atténuation
- L'obligation de conseil et l'obligation de collaboration
- Les délais d'exécution et les pénalités de retard
- Le prix et les modalités de paiement
- La clause relative à la propriété intellectuelle et la confidentialité
- La garantie : l'enjeu des contrats d'assurances
- La clause de non-concurrence et la clause de non-sollicitation du personnel
- La cession du contrat et sa circulation
- Le droit applicable et le for juridique : le choix du règlement du litige par voie judiciaire ou extra-judiciaire (médiation-arbitrage)

Conformité des prestations informatiques et des systèmes d'information à la loi

- Les exigences de Sarbanes & Oxley
- Les exigences de l'externalisation de services informatiques dans les banques

18H00 Clôture du séminaire par la remise d'une attestation de formation

Informations sur l'organisation, le contenu du séminaire
Email : secretariat@e-droit.ch